

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2022

---

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 8  
L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

### Étaient présents :

M. PAGET Olivier - M. CECH Franck - M. LEGAY Olivier - - M. GIRINAL Jean Marc - Mmes GAUTHEROT Annick - SMEDLEY Marie-Hélène - Mme SOCIÉ Mathilde  
Absents excusés : M. André AURIÈRE - M. TATIBOUËT Bruno - Mme GUENOT Lucienne

Date de convocation : 20 avril 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Monsieur Jean-Marc GIRINAL a été élu secrétaire.

### 1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2022 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 29 mars 2022 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

### 2/ Budget primitif 2022 : décision modificative n°1/2022 :

Le Maire explique qu'une erreur de plume s'est glissée dans la rédaction du budget primitif 2022 et qu'il convient de procéder aux rectifications suivantes :

- article DI 2152/041 : - 21 506.39 €,
  - article DI 2152/21 : + 21 506.39 €,
  - article RI 001 : - 194 594.00 €,
  - article RI 021 : + 194 594.00 €,
- et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et décide les modifications budgétaires suivantes au budget primitif 2022 :

- article DI 2152/041 : - 21 506.39 €,
- article DI 2152/21 : + 21 506.39 €,
- article RI 001 : - 194 594.00 €,
- article RI 021 : + 194 594.00 €,

et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### 3/ Compte-rendu du chantier Grande Rue :

Le Maire fait le point sur ce chantier. Les deux avenants au marché n'ont pas pu être signés en totalité, seul un a pu l'être. Nous avons demandé encore une fois à Madame CASSANI, maître d'oeuvre, de reprendre l'avenant n°2 (erreur d'un centime sur le total).

Une fois l'avenant rectifié, la commune demandera le décompte général et définitif (DGD) qui permettra juridiquement de clore la partie financière et qui sera le point de départ du délai de contestation et de garantie. Puis nous demanderons à la préfecture le solde général des subventions (DSIL - dotation de soutien à l'investissement local), soit environ 80 000 € et au Conseil Régional, soit environ 8 500 €.

Le remboursement de la TVA sera demandé à hauteur de 33 000,00 €.

Madame CASSANI remercie toutes les parties prenantes dans ce dossier et demande à nouveau de remettre le banc à l'endroit.

Pour la partie « travaux des entreprises », il reste :  
- à remettre en place la borne de Monsieur Didier RACINE,  
- à refaire l'état des lieux sur les entrées en ciment.

Pour la partie « travaux du SIED 70 », il reste :  
- à remettre un luminaire à l'abri bus,  
- à enlever le poteau en bois sur la placette,  
- à installer un point lumineux au carrefour de la Grande Rue et de la Rue des Chenevières,  
- à finir la tranchée sur la propriété de Monsieur Roland MESNIER.

Le coût total définitif de ce chantier s'élève à la somme de 678 863,05 € TTC pour les travaux réalisés par les entreprises.

#### **4/ PLUI :**

L'ensemble du dossier PLUI a été approuvé par le conseil communautaire le mardi 19 avril 2022 et sera présenté au Préfet pour validation. Sur l'ensemble de la CCPR, 149,2 hectares seront consacrés aux futures constructions, 26,2 hectares pour l'activité économique et 16,2 pour les équipements.

Le dossier sera soumis à différents organismes, à savoir le Conseil Régional, la Chambre d'Agriculture, etc. Le Préfet rendra un avis (mais pas une décision) vers la fin du mois de juillet. Une enquête publique aura lieu sur demande de la préfecture avec nomination d'un commissaire enquêteur entre mi-septembre et mi-novembre. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis motivé.

Au début de l'année 2023, les communes de la CCPR pourront à nouveau à formuler des remarques : en février – mars 2023, le conseil communautaire devra se prononcer à nouveau sur le document final inclus tous les avis officiels émis. Le Préfet émettra un arrêté avisé : si le PLUI est approuvé, il sera opposable aux tiers pendant deux mois.

Fin juin – début juillet 2023, il sera applicable dans nos communes dans le meilleur des cas.

#### **5/ Vente d'un terrain à Avouay et réfection de la voirie :**

Le propriétaire de la maison d'Avouay le Bas souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZA 65 appartenant à la commune et sollicite la réfection de la voie communale fortement dégradée menant à son domicile.

Après réflexion, le conseil émet un avis favorable, à condition que le prix d'acquisition ne dépasse pas le coût de la réfection de la voirie, y compris bornage et la signature de l'acte de cession. Par ailleurs, la commune s'engage à procéder à la réfection de cette voie au plus tard en début d'année 2023, quelle que soit la négociation.

#### **6/ Audit énergétique de la mairie :**

La commune de Buthiers a toujours l'intention de créer un ou deux appartements dans le bâtiment mairie.

A cet effet, elle a sollicité les services du SIED 70 pour la réalisation d'un audit énergétique, qui a été accepté en date du 11 avril 2022. Les résultats seront connus d'ici 5 mois.

## **7/ Devis de travaux dans l'église communale :**

Le Maire présente deux devis réalisés par la société SARL FROTEY ;

- l'un pour l'installation d'un parafoudre pour un montant de 894,00 € TTC,
- l'autre pour la fourniture et la pose d'une échelle d'aluminium pour renforcer l'escalier menant au clocher pour un montant de 738,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ces deux devis et autorise le Maire à les signer, ainsi que tous les documents afférents à la réalisation de ces opérations.

## **8/ Questions diverses :**

La commune a recruté une personne pour 3 mois, à raison de 8 heures par semaine, à compter du 2 mai prochain, pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux :

La commune a recruté une personne, à raison de 3 heures par mois, à compter du 2 mai prochain, pour les travaux de nettoyage de la mairie.

L'Office du tourisme organise une rando appelée « La Perrousette » le **15 mai prochain** à Perrouse.

Le festival de Caves aura lieu le vendredi **17 mai prochain** : rendez-vous devant la mairie.

L'association Sport et Loisirs de Buthiers organise l'apéro-concert le **vendredi 10 juin prochain**.

La journée sans voiture (SLOW UP) aura lieu le **dimanche 11 septembre prochain** : le parcours sera organisé sur les communes de Voray-sur-l'Ognon, Bussières, Boulot et Etuz. La commune de Buthiers sera impactée par une déviation mise en place par le Conseil Départemental pour les véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN